

Publié le 7 juin 2018

Le Crédit coopératif fait rimer BEI avec énergie

Vous avez vaguement entendu parler des prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI), mais vous avez le sentiment que le E contenu dans le sigle rendra un dossier trop compliqué à gérer ? Aucun problème : le Crédit coopératif propose maintenant un prêt intermédié dédié à l'efficacité énergétique.



L'intérêt de ce partenariat ? Proposer un taux d'intérêt bonifié grâce à la BEI, tout en ayant pour interlocuteur quotidien un partenaire bancaire déjà connu.

Proposé pour une durée de 3 à 19 ans, sur un montant compris entre 40 000 euros et 5 millions d'euros, le **prêt Agir pour l'efficacité énergétique** s'adresse en particulier aux Epl sur les sujets suivants :

- sur les bâtiments existants, l'isolation, les systèmes intégrés, la reconstruction ou la réhabilitation aux normes BBC,
- les procédés industriels et installations de production,
- les réseaux de chauffage ou de froid urbain,
- les infrastructures existantes d'éclairage public.

Une occasion de mettre un peu d'Europe sur des sujets porteurs pour les Epl.